Retracer l'histoire d'une maison lorsque l'on connaît le numéro de parcelle

On a vu précédemment comment retracer l'histoire d'une maison lorsque l'on connaît son propriétaire. Un autre mode de recherche consiste à partir de la parcelle sur laquelle est construit le bâtiment. Pour mener à bien cette recherche, il faut soit connaître le numéro de la parcelle, soit maîtriser le plan de la commune, et identifier la parcelle directement sur le plan afin d'en relever le numéro.

Pour illustrer cette recherche, on a décidé de retracer l'histoire du bâtiment actuel des Archives départementales du Bas-Rhin, situé 5 rue Fischart à Strasbourg.

Les renseignements dont nous disposons pour débuter cette recherche dans les documents cadastraux sont minces : en effet, nous ne connaissons pas le numéro de la parcelle sur laquelle le bâtiment a été construit. Nous connaissons uniquement sa date d'inauguration : 1896. Il nous faut donc commencer par trouver le numéro de la parcelle.

1. Déterminer le numéro de la parcelle

Pour obtenir ce renseignement, il faut connaître la commune et repérer la localisation des Archives départementales sur les plans de Strasbourg. Pour cela, nous avons utilisé les plans de Strasbourg établis par l'Administration allemande en 1898, sur lequel sont indiqués les noms des principales artères de la ville. Les Archives étant de plus situées à proximité d'importants axes de Strasbourg (avenue des Vosges, avenue de la Forêt Noire notamment), le repérage sur le plan s'en est trouvé facilité.

Le plan du quartier dans lequel sont implantées les Archives départementales se présente ainsi :

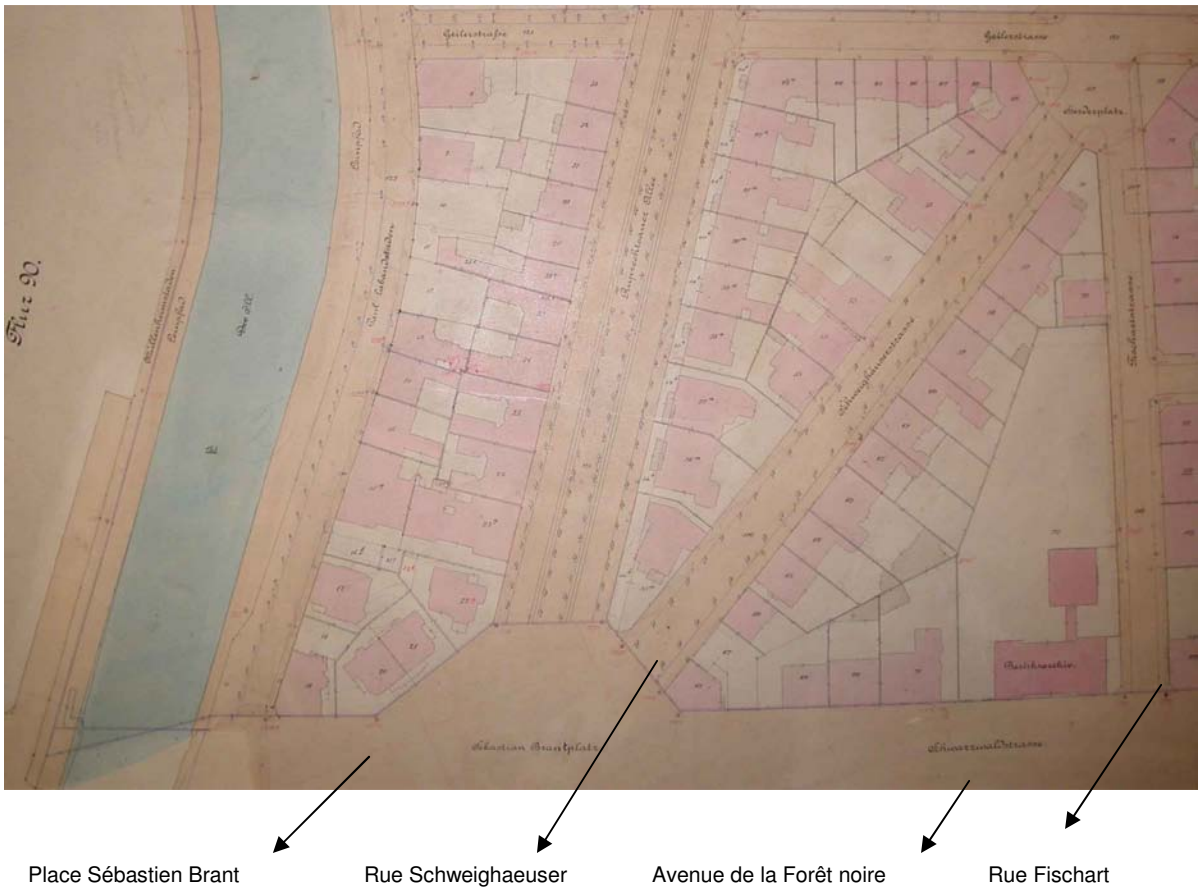

Figure 1 : vue générale du quartier Brant-avenue de la Forêt Noire.
(document non coté, fonds en cours de classement)

Nous savons que les Archives départementales sont situées à l'angle de la rue Fischart et de la l'avenue de la Forêt noire. Le plan indique du reste sur le bâtiment situé à cet endroit « Beziksarchiv », comme on le voit sur la vue suivante :

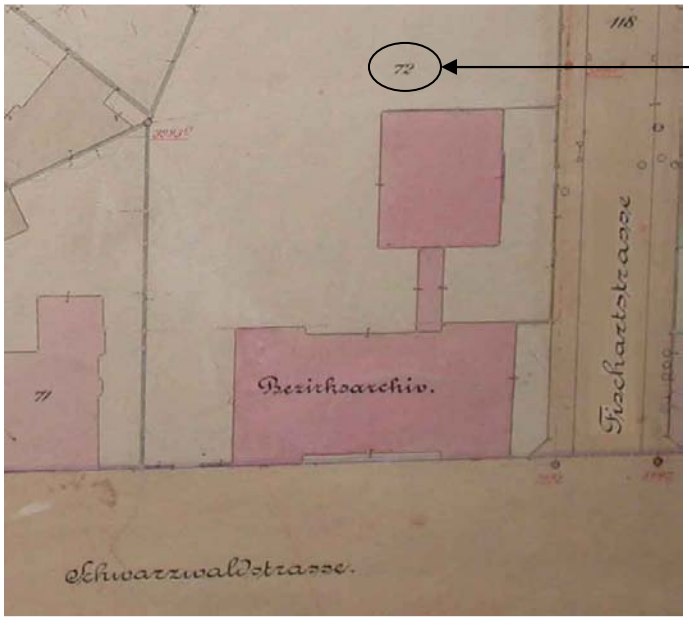

Numéro de la parcelle dans la section 95.

Figure 2 : détail du bâtiment des Archives départementales, à l'angle de la rue Fischart et de la l'avenue de la Forêt Noire (document non coté, en cours de classement)

À ce stade de la recherche, le numéro de la parcelle nous est désormais connu ; il s'agit du numéro 72 qui figure en haut du plan. L'ensemble des bâtiments des Archives départementales est donc construit sur une seule et même parcelle. Ce numéro de parcelle est à relever pour continuer la recherche. Il faut également relever le numéro de la section indiqué sur le plan, ici le numéro 95, pour pouvoir consulter l'état de sections.

Une autre technique pour déterminer l'emplacement et le numéro d'une parcelle consiste à utiliser le tableau d'assemblage, qui présente toutes les sections d'une commune. A partir de ce document, on pourra isoler la section sur laquelle se trouve la parcelle recherchée. Néanmoins, l'échelle du tableau d'assemblage est plus petite que celle des planches des sections (1/10 000e), il est donc plus difficile de distinguer ces sections et d'en déduire l'emplacement de la parcelle, voire impossible pour de grandes communes comme Strasbourg (voir figure 3).

Figure 3 : Tableau d'assemblage de Strasbourg, échelle 1/10000e. Document non coté, fonds en cours de classement.

2. Les informations contenues dans l'état de sections

Ce numéro de parcelle va nous permettre de relever un certain nombre d'informations. Pour cela, on utilise l'état de sections, qui recense les parcelles et les associe à leurs propriétaires. La page concernant la parcelle numéro 72 est la suivante :

Le numéro de compte de la matrice est le 1561

Numéro de la parcelle

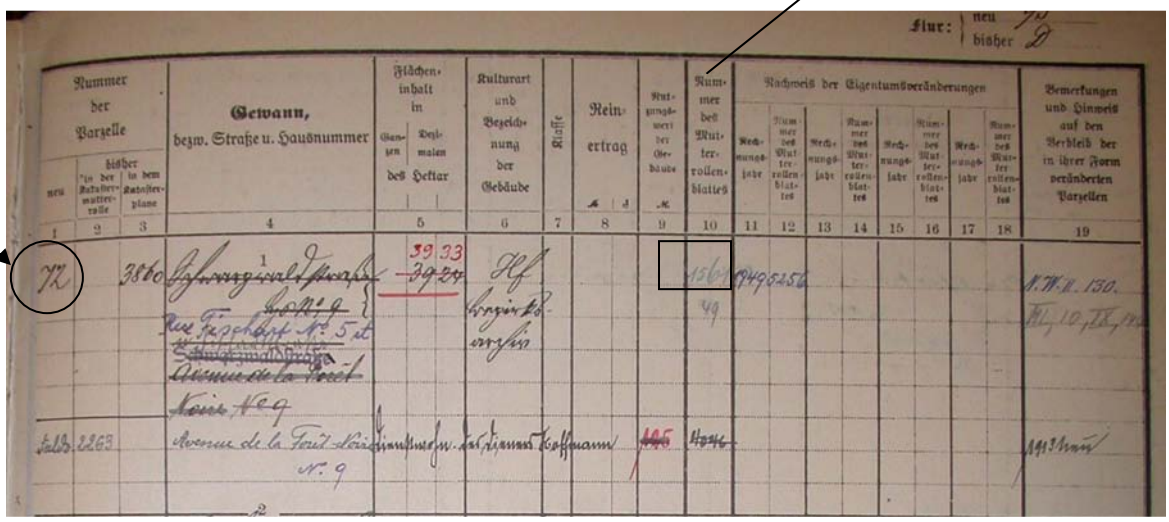

Figure 4 : détail l'état de sections concernant la parcelle numéro 72 des Archives départementales

La référence importante de l'état de sections est le numéro de compte, grâce auquel on va pouvoir trouver le propriétaire du bâtiment. Dans notre cas, c'est le numéro 1561 qu'il faut conserver pour la suite de la recherche.

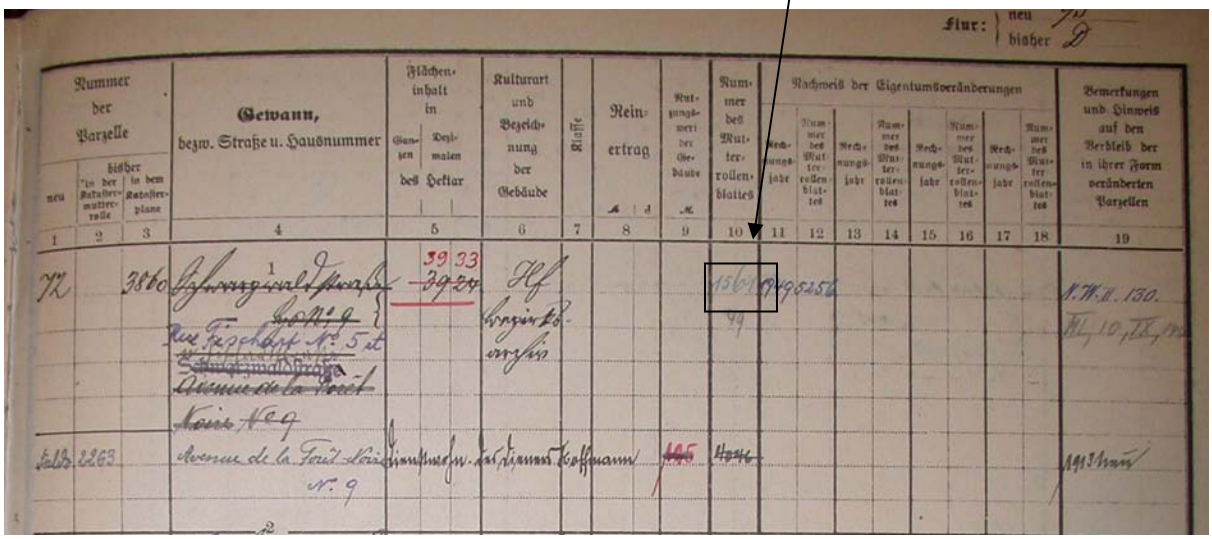

On apprend également, grâce à ce document, que la parcelle des Archives présente une surface de près de 40 ares, comme indiqué dans la colonne numéro 5.
Enfin, on sait que la parcelle a été vendue en 1949 à un acquéreur dont le numéro de compte est le 5256.

3. Les propriétaires de la parcelle des Archives

Une fois le numéro de compte du propriétaire relevé (ici le 1561), on consulte la nomenclature des propriétaires dans laquelle on retrouve les numéros de compte par ordre numérique croissant. Le numéro de compte 1561 est attribué à l'État. Ce compte se présente ainsi :

Numéro de compte

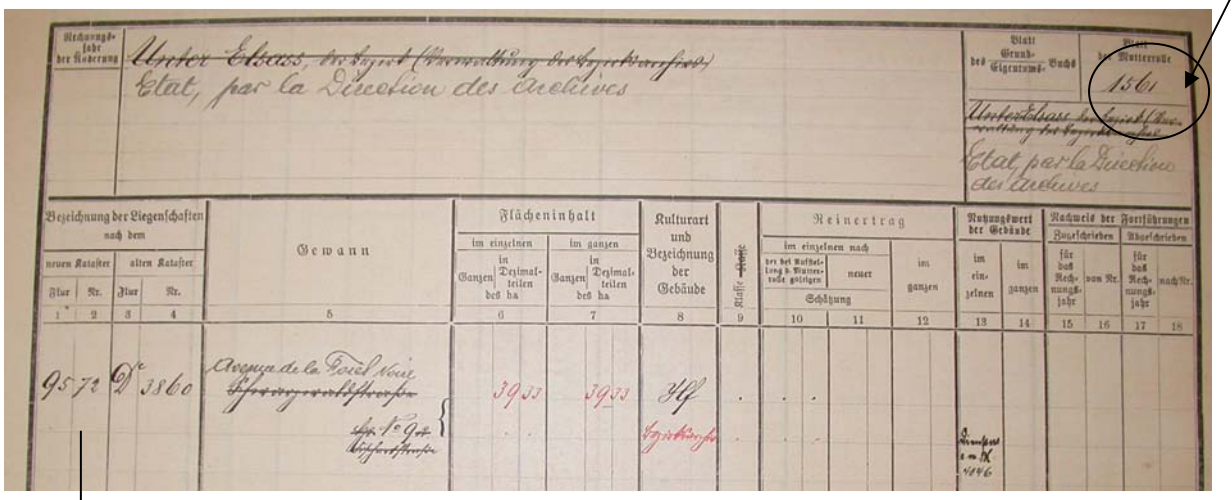

Numéro de la parcelle

Figure 5 : détail du folio numéro 1561 concernant les Archives départementales

On apprend que jusqu'en 1949, date à laquelle la parcelle a été vendue comme cela est indiqué dans la table de la matrice, c'est l'État qui est propriétaire du terrain, par le biais de la Direction des Archives de France. Cette situation s'explique facilement par le fait qu'à cette date, les Archives sont une compétence d'État. Elles ne deviennent une compétence départementale qu'en 1986, par les lois de décentralisation.

Dans le cadastre allemand, on trouve un document appelé *nomenclature des propriétaires.* Ce document permet de suivre le bâtiment après sa vente. Dans notre cas, c'est le numéro de folio 5256 qui va nous servir de clé d'entrée. La nomenclature se présente ainsi :

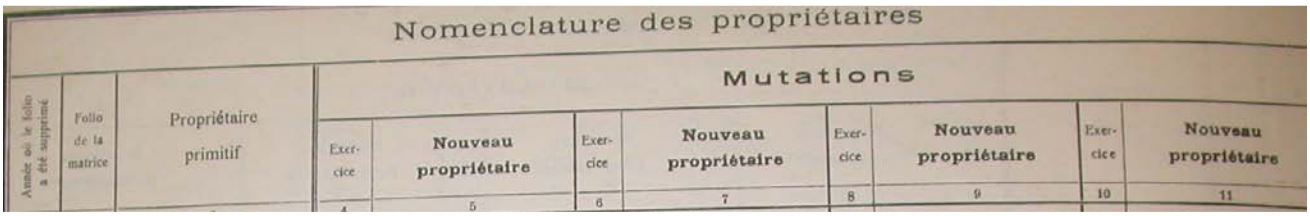

Figure 6 : détail de la nomenclature des propriétaires

La ligne concernant le bâtiment des Archives indique qu'en 1949, c'est le Département du Bas-Rhin qui est devenu propriétaire du terrain.

Figure 7 : détail de la nomenclature des propriétaires concernant la vente de la parcelle des Archives départementales

En guise de conclusion : les informations récoltées

Au terme de cette recherche, on a appris que le bâtiment des Archives départementales avait une superficie de près de 40 ares, qu'il est bâti sur une parcelle unique, qu'il a appartenu à l'Etat jusqu'en 1949 où il a été racheté par le Département du Bas-Rhin.

Le prix d'achat de la parcelle ne figure pas dans le cadastre, car cette information n'est pas utile à l'administration fiscale. Pour le connaître, il faut consulter les actes notariés de l'année 1946. Connaître le nom du notaire qui a enregistré l'acte facilitera la recherche. Dans le cas contraire, il faudra consulter tous les documents des notaires strasbourgeois pour l'année 1946. Cette recherche ne pourra être menée immédiatement aux Archives départementales ; en effet, les documents notariaux ne sont versés aux Archives qu'après une période de cent ans. Si l'on connaît le notaire concerné, il est possible de solliciter auprès de lui l'autorisation de consulter les documents au sein de son étude.

Les informations récentes et futures ne se trouvent pas dans les documents conservés aux Archives, mais dans les rares registres conservés dans les centres des impôts. Ils sont librement communicables à toute personne souhaitant les consulter auprès des centres des impôts fonciers.

Hélène Both
Dernière mise à jour : 1er septembre 2006.